



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 73421

## Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation au secourisme des élèves français. La France demeure l'un des pays où le taux de personnes formées au secourisme est le plus faible : seulement 27 %, contre 80 % en Allemagne. Pourtant, l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation, créé par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile dispose que « tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours ». Six ans après la promulgation de cette disposition légale, elle l'interroge sur la place réservée à l'apprentissage du secourisme dans les programmes scolaires et sur le bilan des interventions des associations de sécurité civile agréées dans les établissements scolaires. Alors que la tempête Xynthia vient de démontrer une nouvelle fois l'importance des premiers gestes de secours, elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer la formation au secourisme et ainsi préparer au mieux les citoyens aux dangers à venir.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73421

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2010, page 2561

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)